





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-270**

**Séance publique du**

**20 juin 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620- lmc190978-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES POLE D'ACTIVITES - REHABILITATION DE LA RUE  
FRANCOIS HENNEBIQUE**

Le 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Souad HAMMAL.  
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUIN 2016

-----

**Nomenclature : 3.1**  
Acquisitions

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : ACQUISITIONS FONCIERES POLE D'ACTIVITES - REHABILITATION DE LA RUE  
FRANCOIS HENNEBIQUE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'aménagement des rues François Hennebique et Gustave Eiffel, la Ville poursuit l'acquisition des bandes de recul initialement imposées lors de la réalisation de la ZAC EIFFEL.

Tous les propriétaires riverains concernés par le programme des travaux ont donné leur accord pour céder à titre gratuit une partie de leur terrain et, par délibérations n°DL 2015.588 du 15 décembre 2015 et DL 2016.119 du 29 mars 2016, nous nous sommes prononcés sur l'acquisition des parcelles concernées par le projet susvisé.

Je vous rappelle que les emprises correspondantes seront mises à disposition de l'E.P.C.I. compétent qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

A ce jour les propriétaires suivants (cf. tableau ci-après annexé) ont donné leur accord pour céder gracieusement une bande de terrain à détacher de leur propriété.

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de :

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 42m<sup>2</sup> à détacher des parcelles HP n°484 et 487 appartenant à la société JOFRAIS, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 117m<sup>2</sup> à détacher des parcelles HP n° 258, 366 et 369 appartenant à la SCI LE CORBENIC , sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 70m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle HP n°529 appartenant à la société AS 24, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 85m<sup>2</sup> à détacher des parcelles HP n°485, 486, 488, 489, 490 et 491 appartenant à la société MAR-SEILLE INDUSTRIE, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer les actes à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

**TABLEAU DES EMPRISES FONCIERES CEDEES A LA VILLE PAR LES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA RUE FRANCOIS HENNEBIQUE**

<b>PROPRIETAIRES</b>	<b>PARCELLES CADASTRALES</b>	<b>SURFACES CEDEES</b>
Société JOFRAIS	HP n°484 et 487	42m <sup>2</sup>

SCI LE CORBENIC	HP n° 258, 366 et 369	117m <sup>2</sup>
Société AS 24	HP n° 529	70m <sup>2</sup>
Société MARSEILLE INDUS- TRIE	HP n°485, 486, 488, 489, 490 et 491	85m <sup>2</sup>

DL.2016-270 - ACQUISITIONS FONCIERES POLE D'ACTIVITES - REHABILITATION DE LA RUE FRANCOIS HENNEBIQUE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

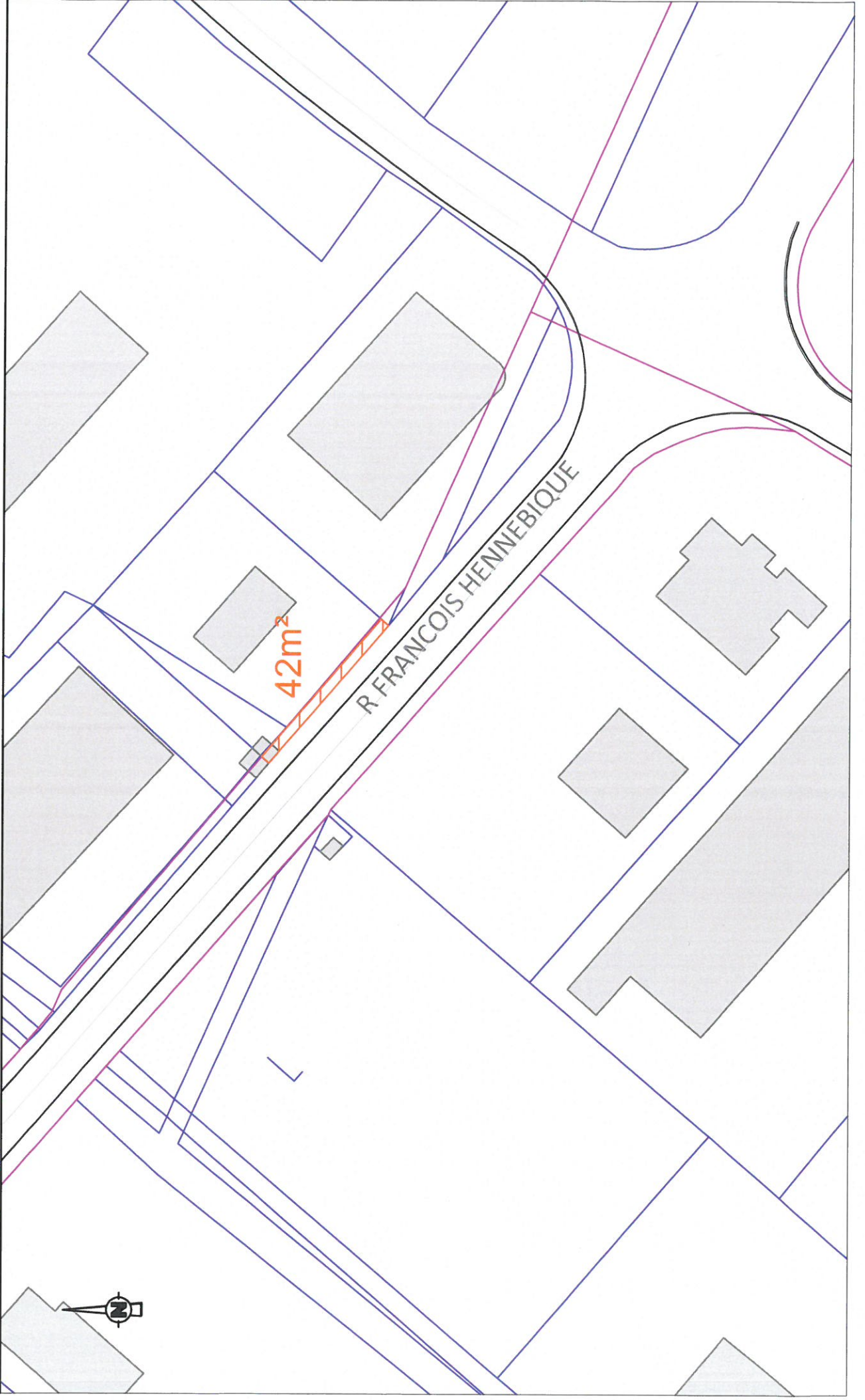
**POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE**

**Rue François Hennebique**

Propriété JOFRAIS

Mars 2016

Emprise cession



**POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE**

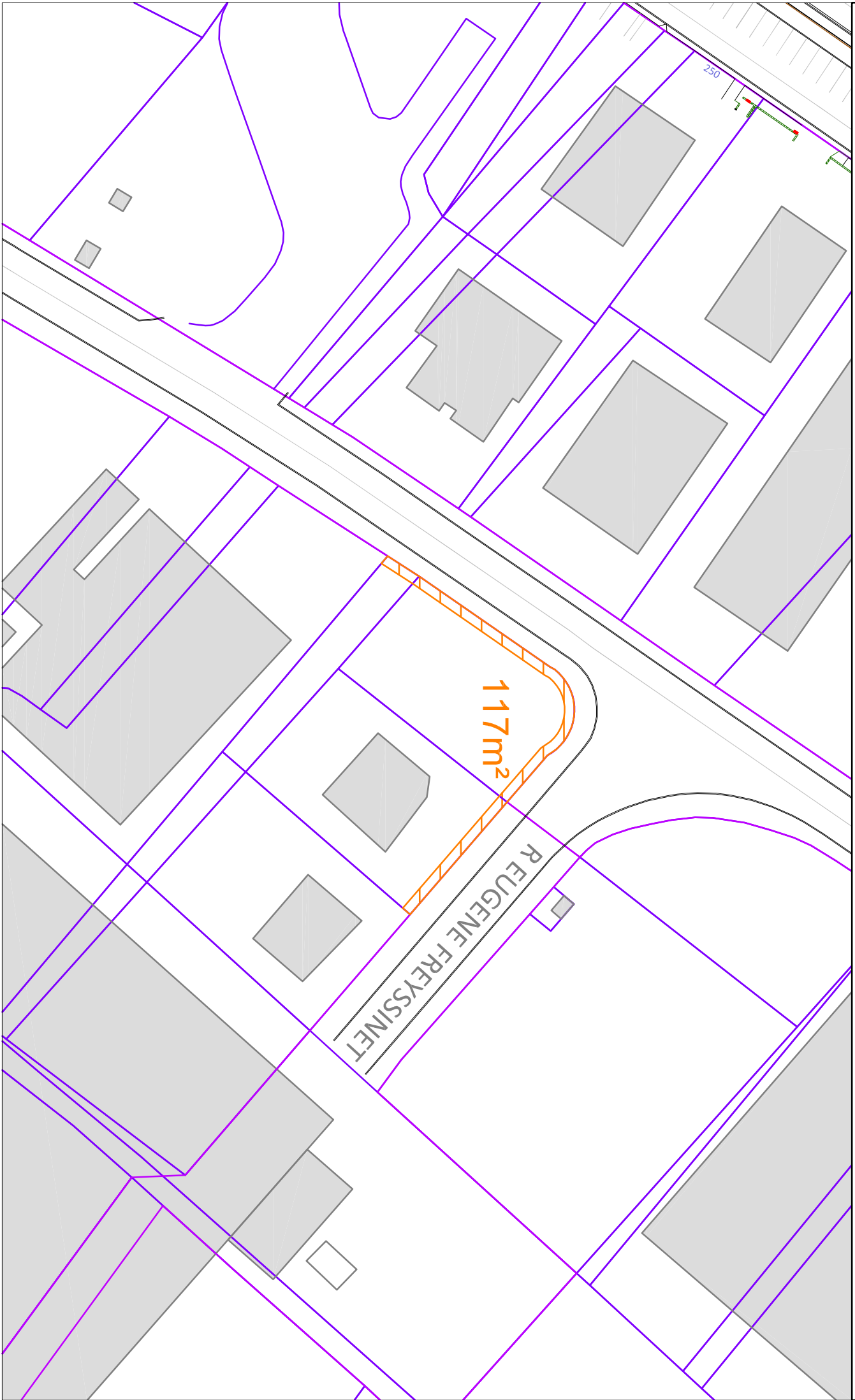
**Rue François Hennebique**

Propriété SCI LE CORBENIC



Emprise cession

Mars 2016





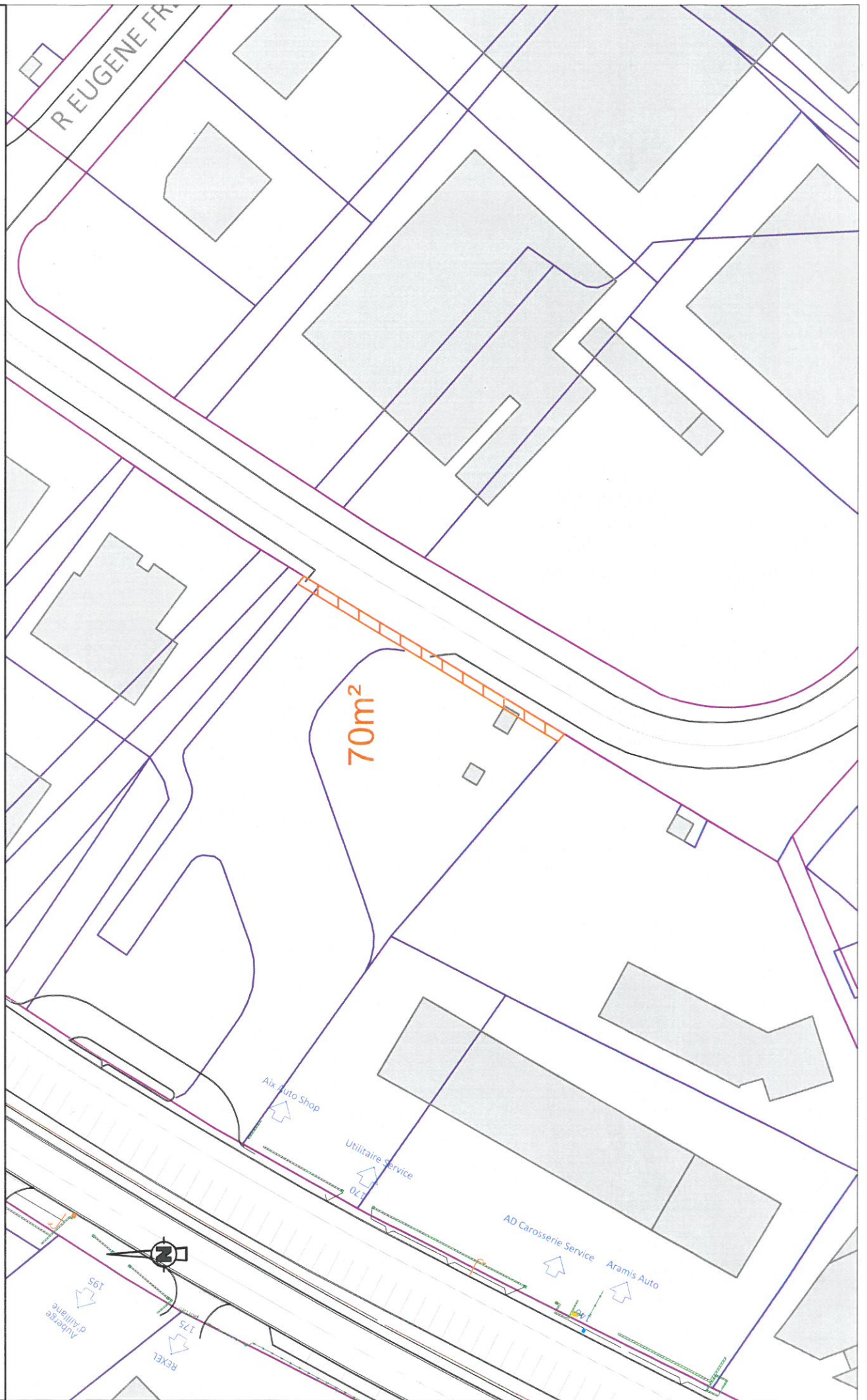
**POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE**

**Rue François Hennebique**

Propriété AS24

Mars 2016

Emprise cession



# POLE D'ACTIVITES D'AIX EN PROVENCE

Rue François Hennebique

Marseille industrie



Emprise cession

Avril 2016



85m<sup>2</sup>

